

Évolution de la réglementation concernant le

Matériel corporel humain

Opportunité pour une recherche plus efficiente

Journée présidée par Me Pierre SLEGERS, Avocat CMS DeBacker

8h45 Accueil des participants

9h00 Ouverture par le président de séance

9h30 Quelles nouveautés dans la législation applicable ? Quels liens avec les autres législations ?

- La loi du 23 décembre 2009, entrée en vigueur le 8 janvier 2010 et modification de la loi du 19 décembre 2008
- Les arrêtés d'exécution
- Les spécificités belges en matière de recherche
- Quels financements de l'administration ?
- Quels contrôles ?
- Définition et fonctionnement des biobanques

10h00 Quels agréments pour quelles utilisations ?

Présenté par Me Bruno FONTEYN
Avocat **CMS DeBacker**

- Obtention et gestion de matériel humain : les procédures à respecter
- Quelles obligations respecter pour utiliser le matériel humain ?
- Qu'en est-il de la destruction des déchets ?
- Quels agréments obtenir ?

10h45 Pause-café

11h00 Que prévoir au niveau administratif ?

Atelier pratique animé par Me Pierre SLEGERS
Avocat **CMS DeBacker**

- Contrat de collaboration
- Avis des comités d'éthique
- Contrôle de l'AFMPS
- Audits...

12h00 Question time

12h30 Lunch

14h00 L'initiative nationale de la biobanque virtuelle

Présenté par Dr. Jimmy VAN DEN EYNDEN
Fondation Registre du Cancer

- Initiative 27 du Plan Cancer 2008-2010
- La biobanque virtuelle
- L'enregistrement des échantillons dans la biobanque
- La recherche dans le catalogue de la biobanque

15h00 Les contraintes liées au transport

Atelier pratique animé par M. Serge PAMPFER
WBC Incubator, **Wallonia Biotech Coaching**

15h45 Pause-café

16h00 Comment bien choisir ses partenaires ? Quel est le rôle de chacun ?

Atelier pratique animé par Dr. Paul DELREE et M. Christophe BOEMBEKE, Coordinateur de la tumorotheque, **IPG**

- Le rôle de chacun et la tenue des registres
- Universités
- Entreprises
- CRO

16h45 Question time

17h00 Fin de la journée de formation

Vous cherchez des réponses à vos questions...

- Quelles sont les nouveautés sur la législation relative au matériel corporel humain ? Comment adapter les règles existantes en entreprise à cette nouvelle législation ?
- Quelles différences avec les autres pays européens ?
- Quels agréments sont nécessaires? Comment la traçabilité est-elle assurée ? Quelle protection des données ? Quels autres documents administratifs ?
- Quelles sont les mesures particulières pour le transport?
- Quel est le rôle du comité d'Ethique? Et des autres partenaires ? Comment choisir un partenaire ?
- Quelle place pour le matériel corporel humain dans le monde économique ?

Vous faites partie de notre public...

- Scientifiques, chercheurs et médecins, juristes et avocats, consultants dans différents secteurs
- Sociétés actives dans la recherche médicale, pharmaceutique et cosmétique
- Sociétés de biotechnologies et thérapie cellulaire ; Société de transport de matériel corporel humain
- Clusters de recherches, CRO
- Comités d'Ethique
- Administrations
- Universités, Centres de recherches, Spin off
- Assurances

Nous vous proposons...

- Une formation complète sur la modification de la législation relative au matériel corporel humain, permettant une recherche plus efficiente en respectant certaines conditions comme la traçabilité grâce aux agréments
- Des exposés par des spécialistes (juridiques et techniques) de ces questions; une documentation pratique et pertinente pour la gestion du matériel corporel humain au niveau du prélèvement, du transport et de la destruction

Pour toute question ...

Laurence CARBONE, Training & Executive Manager

Par téléphone au 02.609.00.12 ou par e-mail : laurence.carbone@co-mana.com

Vous souhaitez vous inscrire...

Merci de nous envoyer vos coordonnées par mail à l'adresse : training@co-mana.com

Ou par fax au 02.609.00.13 ou encore via notre site : <http://training.co-mana.com>

Bulletin d'inscription à la formation Co-mana Training le mardi 29 mars 2011

Matériel corporel humain

Lieu de formation : La Voile Blanche
Avenue de Burlet 39 à 1400 Nivelles (en face de la gare)

Prix : 825€ (HTVA) par jour de formation suivie*
625€ (HTVA) pour toute inscription reçue avant le 31 janvier 2011 pour les contacts de CMS DeBacker*

Nom			
Prénom			
Fonction			
Société		Secteur d'activité	
Adresse		Numéro de TVA	
		E-mail	
Téléphone		Signature	
Fax			

*Vous recevrez une facture après l'enregistrement de votre inscription

*Il vous suffit de renvoyer ce bon d'inscription avant le 31 Janvier 2011 à Co-mana Training et la réduction sera appliquée

*Vous recevrez une facture après l'enregistrement de votre inscription

*Il vous suffit de renvoyer ce bon d'inscription avant le 31 Janvier 2011 à Co-mana Training et la réduction sera appliquée